



**MAÎTRE D'OUVRAGE :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE LIGNE**

**54 avenue de la République**

**07110 LARGENTIERE**

**Tel 0475892835**

**Courriel : secretariat@cc-valdeligne.fr**

**MARCHÉ PUBLIC**

**n° 2020-01**

**OBJET de la CONSULTATION**

**MARCHE DE FOURNITURE et POSE de matériel de cuisine bâtiment pôle enfance jeunesse Val de Ligne**

**Date et heure limites de remise des offres :**

**Jeudi 5 mars 2020 à 12 h00**

**Type : Services fournitures courantes**

**Procédure : Adaptée**  
en application des articles  
L2123-1 et , R. 2123-1 du Code de la  
commande publique

**1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**(RC)**

TABLE DES MATIERES

ARTICLE 1 : Dispositions générales du contrat .....	3
1.1 - Objet du contrat.....	3
1.2 – Mode de passation .....	3
1.3 - Type de contrat .....	3
1.4 - Allotissement.....	3
1.5 - Nomenclature .....	3
1.6 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	3
1.7 - Renouvellement .....	3
2 - Conditions de la consultation .....	3
2.1 - Délai de validité des offres .....	3
2.2 - Forme juridique du groupement .....	3
2.3 - Variantes .....	3
3 - Conditions relatives au contrat.....	3
Modalités essentielles de financement et de paiement.....	3
4 - Dossier de consultation .....	3
4.1 Contenu du dossier de consultation : .....	3
4.2 Modalité de retrait du dossier de consultation.....	4
5 - Présentation des candidatures et des offres.....	4
5.1 - Documents à produire .....	4
6- Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	5
7 - Examen des candidatures et des offres.....	5
7.1 - Sélection des candidatures .....	5
7.2 – Jugement et des offres .....	5
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	6
8 - Renseignements complémentaires/Recours .....	6
8.1 Renseignements complémentaires .....	6
8.2 Voies de recours.....	6

<b>Maîtrise d’Ouvrage / Personne publique :</b>		COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE LIGNE 54 avenue de la République 07110 LARGENTIERE	
Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l’article R2191-59 du décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018		Monsieur le Président	
<b>Trésorerie :</b>		Monsieur le Trésorier Trésorerie – Joyeuse 07260 Tel : 0475394013	
<b>Imputation budgétaire</b>		CHAPITRE 21	
<b>Date de lancement de la consultation</b>	12 février 2020	<b>Mois MO de remise des Offres</b>	5 mars 2020

## ARTICLE 1 : Dispositions générales du contrat

### 1.1 - Objet du contrat

La présente consultation concerne : **MARCHE DE FOURNITURE ET POSE DE MATERIEL DE CUISINE BATIMENT POLE ENFANCE JEUNESSE VAL DE LIGNE**

Lieu(x) d'exécution : 4 avenue des Marronniers 07110 LARGENTIERE

### 1.2 – Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type de contrat

Il s'agit d'un marché unique ;

### 1.4 - Allotissement

Il n'est pas prévu de décomposition en lots. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code principal	Description
39221000-7	Équipement de cuisine	29844000-7	Équipement de <b>cuisine</b> industrielle.

### 1.6 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est laissé à l'appréciation du / des titulaire(s) cependant, il ne devra pas excéder la date du 1<sup>er</sup> juin 2020

### 1.7 - Renouvellement

Sans objet

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

## 3 - Conditions relatives au contrat

### Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 4 - Dossier de consultation

### 4.1 Contenu du dossier de consultation :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le détail quantitatif estimatif pour la partie office de réchauffage étage centre de loisirs (DQE1)
- Le détail quantitatif estimatif pour la partie office de préparation étage crèche (DQE2)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **4.2 Modalité de retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation est disponible, par voie par téléchargement sur le profil acheteur du maître d'ouvrage : [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) – Profil acheteur de la Communauté de communes du Val de Ligne

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est préférable que le candidat s'identifie (Nom de la personne physique et adresse électronique) afin de pouvoir bénéficier de toutes informations complémentaires sur le déroulement de la procédure. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait commise dans la saisie de son adresse électronique ou en cas de suppression de ladite adresse électronique.

Ou sur le site : <http://www.cc-valdeligne.fr>

### **5 - Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

#### **5.1 - Documents à produire**

Chaque candidat aura à produire un dossier regroupant les **pièces de la candidature réunies en un SEUL MEMOIRE ADMINISTRATIF**:

<b>PIECES de la candidature ( articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique)</b>	<b>SIGNATURE</b>
DC1 (à télécharger sur le site <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a> )	OUI
DC2 (à télécharger sur le site <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a> ) ou DUME	OUI
une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R2143-3 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.	OUI
Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financière et les capacités techniques et professionnelles du candidat conformément aux articles R2142-5 à R2142-8 de l'ordonnance 2018-1075 du 26 novembre 2018, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.	NON
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffres d'affaires concernant les prestations, objet du contrat, réalisées au cours des trois dernières années	NON
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	NON
Liste des prestations de même nature exécutés au cours des trois dernières années appuyées d'attestation de bonne exécution	NON
Déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels	NON
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité	NON
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	NON
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	NON
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	NON

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

<b>Pièces de l'offre :</b>	<b>Libellés</b>	<b>Signature</b>
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes / à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;		Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) à accepter sans aucune modification ;		oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) à accepter sans aucune modification ;		oui
Le détail quantitatif estimatif (DQE1) pour la partie office de réchauffage étage centre de loisirs		Oui
le détail quantitatif estimatif (DQE2) pour la partie office de préparation étage crèche		oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Ce mémoire doit à minima comprendre : - une description technique des produits proposés - une description des moyens humains détachés à la prestation, pour la fourniture et pose des matériels avec le planning que propose le candidat - une description des moyens proposés pour le service après vente -Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat		NON

## 6- Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

**Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : [achatpublic.com](http://achatpublic.com) (profil acheteur). Aucune offre sous format PAPIER ne sera acceptée.**

-Les conditions de présentation des plis électroniques exigées pour les réponses sont les suivantes : fichiers distincts pour les pièces de la candidature et les pièces de l'offre. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

-Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

-Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

-Le marché peut être signé électroniquement selon les modalités fixées par arrêté du 12 avril 2018. Chaque pièce signée électroniquement doit être conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

-Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

-Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 – Jugement et des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

### 7.2.1 Critères retenus pour le jugement des offres

Critères (chaque critère est noté sur 100 puis affecté de son coefficient de pondération)	Pondération
1-Prix des prestations	50.0 %
2-Valeur technique - une description technique des produits proposés (20 points) - une description des moyens humains détachés à la prestation, pour la fourniture et pose des matériels avec le planning que propose le candidat (40 points) - une description des moyens proposés pour le service après vente (20 points) -Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat (20 points)	50.0 %

### 7.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager des négociations avec les candidats arrivés dans les deux meilleures places du classement. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## 8 - Renseignements complémentaires/Recours

### 8.1 Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante :

<https://www.achatpublic.com>

Cette demande doit intervenir au plus tard 05 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires à l'établissement de leur offre, les candidats pourront également s'adresser à :

PINEDE Isabelle	☎ : 0475892835 @ : <a href="mailto:secretariat@cc-valdeligne.fr">secretariat@cc-valdeligne.fr</a>
-----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------

### 8.2 Voies de recours

Pour tout recours, les candidats devront s'adresser à l'instance suivante :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON- 184 Rue Duguesclin - 69 433 LYON CEDEX 03

☎04.78.14.10.10 Fax : 04.78.14.10.65 courriel : [greffe.ta-lyon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-lyon@juradm.fr)

### Organe chargé des procédures de médiation

CCIRA (Comité Consultatif Inter régional de Règlement Amiable des Litiges relatifs aux Marchés Publics)

79 cours Charlemagne 69002 LYON ☎03.45.21.82.43 (Mr DOSSI) ou ☎04.78.37.21.40 (Ordre des géomètres experts de Rhone-Alpes)